



Compte-rendu

Conseil municipal du lundi 8 février 2021 Séance n°1

Sur convocation du Conseil en date du 30 janvier 2021, le Conseil municipal de la ville de Le Louroux s'est réuni le 8 février 2021 à 19h00 à la salle des fêtes, sans public en raison des contraintes sanitaires au 12 rue Nationale à Le Louroux, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Eric DENIAU, Maire.

Présents : 15

DENIAU Eric, BERGOUGNOUX Sébastien, VERSTIJNEN Cécile, USAL Gilbert, REES Philippe, COLLET Carole, FIERVILLE Didier, MAURY Magali, BAZILLAIS Arnaud, BARREAU Emilie, KNEZEVIC Erwan, VANDER MOTTE Elisabeth, CADU David, BOQUET Marie-Claude, FILLON Clément.

Absent excusé : 0

Arrivée en cours de séance : 0

Procuration : 0

Monsieur Eric DENIAU ouvre la séance en procédant à l'appel des membres de l'assemblée. Il indique que le quorum est atteint.

Affaire n°1 : Annule et remplace la délibération n°046/12-20 concernant la demande de subvention pour l'acquisition de 2 bâches incendie au titre de la DETR 2021

Il convient de modifier la précédente délibération prise lors du conseil municipal du mois de décembre 2020 car le taux de subvention attendu par la Préfecture est de 60 % et non 50 %. Ci-dessous le plan de financement proposé :

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres		7.463,98 €	40 %
Emprunts			%
Sous-total autofinancement		7.463,98 €	40 %
Union européenne			%
Etat – DETR ou DSIL	2 Bâches incendie aux lieux-dits Mazère et le Grand Bray	11.195,98 €	60 %
Etat – autre (à préciser)			%
Conseil régional			%
Conseil départemental			%
Fonds de concours CC ou CA			%
Autres (à préciser)			%
Sous-total subventions publiques*		11.195,98 €	60 %
Total H.T.		18.659,96 €	100 %

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

**Affaire n°2 : Renouvellement de dérogation des rythmes scolaires des écoles publiques.
Rentrée 2021.**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'en date du 4 juillet 2017, le Directeur Académique des services de l'Education nationale d'Indre et Loire avait accordé une dérogation permettant l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours en prenant en compte l'acceptation par la Région de la suppression du ramassage scolaire du mercredi matin applicable pour une durée de 3 ans.

Vu la délibération n° 26/06-2017 en date du 26 juin 2017 validant le passage de la semaine scolaire à 4 jours, et afin de préserver la stabilité des horaires scolaires dans l'intérêt des enfants, la commune, en accord avec les institutrices souhaite maintenir ce rythme scolaire.

Pour : 14
Contre : 1
Abstention : 0

**Affaire n°3 : Avis sur le pacte de Gouvernance de la Communauté de Communes Loches Sud
Touraine**

La Loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 a introduit la possibilité d'élaborer un Pacte de Gouvernance entre les communes et la communauté de communes, qui, comme souhaité par le législateur peut être un moyen de replacer les élus communautaires et municipaux au cœur de l'intercommunalité, dans sa gouvernance et son fonctionnement quotidien.

Monsieur le Maire propose d'émettre un avis favorable au projet de pacte de gouvernance proposé.

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Affaire n°4 : Ligne de trésorerie

Monsieur le Maire expose que la ligne de trésorerie est arrivée à échéance et qu'il est nécessaire de la renouveler pour un montant de 40 000 euros auprès du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou selon les propositions suivantes :

Durée : 1 an
Montant : 40 000 €
Taux : index variable Euribor 3 mois moyenné avec un taux de plancher de 0.00 % auquel nous ajoutons une marge de **0.91 %**
Soit à ce jour 0.00 % + 0.91 % = **0.91 %**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, reconduit la ligne de trésorerie dans les conditions exposées.

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Monsieur le Maire clôt la séance à 20h30.

Le Maire

Eric DENIAU